

DÉCISION DU CONSEIL**du 15 septembre 2008****portant nomination d'un membre slovaque et d'un suppléant slovaque du Comité des régions**

(2008/727/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement slovaque,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Milan MURGAŠ. Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Vladimír BAJAN en tant que membre du Comité des régions,

DÉCIDE:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

a) en tant que membre:

M. Vladimír BAJAN, predseda Bratislavského samosprávneho kraja (Président de la région autonome de Bratislava), (changement de mandat) et

b) en tant que suppléant:

M. Milan MURGAŠ, predseda Banskobystrického samosprávneho kraja (Président la région autonome de Banská Bystrica).

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 15 septembre 2008.

Par le Conseil
Le président
B. KOUCHNER

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.